MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 2 novembre 2026

Faits saillants

- Nette hausse de l'inflation en octobre, à +1,5%, sous l'effet des prix de l'énergie.
- Sanctions contre la Russie : la Suisse reprend le 21ème paquet de l'UE, avec quelques exceptions.
- La Confédération autorise de nouveaux prélèvements dans les réserves obligatoires de kérosène.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 05/11	*Var. vs 29/10*
EUR/CHF	0,9180	- 0,5 %
USD/CHF	0,8173	- 1,4 %
SMI	14 968	+ 1,4 %
Taux 10a	0,475 %	- 6 pb

Macroéconomie

Inflation : Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'inflation a augmenté au mois d'octobre plus fortement que prévu par les analystes, de 0,5 point à +1,5% en glissement annuel, soit le plus haut niveau depuis décembre 2023 (cf. communiqué). Cette hausse s'explique surtout par le renchérissement des prix de l'énergie, ainsi que par les effets de la dépréciation du franc suisse observée entre mars et septembre. L'inflation sous-jacente a également augmenté de 0,2 point à +0,9%, légèrement au-dessus des prévisions du consensus des analystes. Malgré cette hausse de l'inflation, les analystes d'UBS maintiennent, à ce stade, leurs prévisions d'inflation moyenne à 0,7% en 2026 et à 0,8% en 2027 et 2028, tout en soulignant l'existence de risques orientés à la hausse.

Salaires et perspectives économiques : La dernière enquête d'UBS sur la rémunération, menée annuellement auprès d'environ 400 entreprises de 22 secteurs, indique un ralentissement de la croissance nominale salariale à +1% en 2027 après +1,1% cette année (moyenne à long terme : 1,3% ; cf. communiqué). Avec une inflation prévue en moyenne à 0,8% en 2027, la croissance réelle des salaires ne serait ainsi plus que de +0,2% (après +1,6% en 2025 et +0,4% en 2026). Si les entreprises se montrent plus optimistes sur les perspectives économiques pour 2027, la reprise devrait tarder à se répercuter sur le marché du travail selon cette enquête, la majorité des entreprises prévoyant une stagnation de leurs effectifs. Sur le plan macroéconomique, UBS prévoit une croissance du PIB suisse de +1,5 % en 2027 (corrigée des événements sportifs) et anticipe deux relèvements du taux directeur de la BNS, à 0,25 % en mars puis à 0,5 % en juin 2027, sous réserve de l'évolution des risques internationaux.

Marché du travail : En octobre, le taux de chômage au sens du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) s'est maintenu à 3,0%, un niveau stable depuis juillet (cf. communiqué). Le nombre de chômeurs a augmenté de 535 (+0,4%) par rapport au mois précédent pour atteindre 141 015 et de 5 803 (+4,3%) par rapport au même mois de l'année précédente. En octobre 2026, le SECO a enregistré 230 001 demandeurs d'emploi (+1,1% vs septembre 2026) et 40 462 postes vacants (-8,5% vs septembre

2026). Pour mémoire, le taux de chômage au sens du BIT s'élevait en Suisse à 4,9% au 2ème trimestre 2026.

Ukraine : Le 4 novembre, le Conseil fédéral a décidé de reprendre le 21ème paquet de sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie, ainsi que les nouvelles mesures visant le Bélarus, avec une entrée en vigueur les 4 et 5 novembre (cf. communiqué). Ces sanctions prévoient notamment le gel des avoirs de 254 personnes et entités supplémentaires, un renforcement des contrôles à l'exportation visant 41 entreprises, ainsi que des interdictions de transactions concernant notamment 34 banques et 17 établissements financiers et prestataires de services sur cryptoactifs. Elles étendent également les restrictions à 41 navires liés à la flotte fantôme russe et renforcent les mesures commerciales, énergétiques et financières, notamment dans les secteurs aéronautique, spatial et des cryptomonnaies.

La Suisse ne reprend toutefois pas intégralement les sanctions de l'Union européenne, ayant décidé, pour des considérations juridiques et de politique extérieure, de ne pas sanctionner à ce stade deux ressortissants russes et ne renforcera pas, dans l'immédiat, les mesures de contrôle à l'exportation à l'encontre de 14 entreprises situées dans un pays tiers. Le communiqué précise que les mesures opérationnelles mises en place dans le cadre du 20ème paquet de sanctions empêchent déjà le contournement des restrictions commerciales.

Secteurs financiers

Crans-Montana : La Suisse prendra en charge les frais médicaux des victimes italiennes de l'incendie de Crans-Montana (cf. communiqué). L'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (ALCP) prévoit que chaque pays assume en principe les coûts pour les personnes assurées par son système d'assurance lorsqu'elles ont été soignées dans un autre pays, mais prévoit également la possibilité que des États puissent déroger à ce système. Après plusieurs discussions entre l'Italie et la Suisse, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à titre exceptionnel au remboursement des frais médicaux des victimes de l'incendie assurées en Italie qui s'élèvent à près d'1,5 M CHF.

UBS : Dans le cadre des débats parlementaires sur la « Lex UBS » (cf. veille économique et financière du 24 au 30 octobre), le Département fédéral des finances (DFF) aurait, selon Reuters, réalisé à la demande d'une commission parlementaire, une analyse confidentielle des conséquences d'un éventuel transfert du siège d'UBS aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Cette étude conclurait qu'une telle opération pourrait engendrer des coûts comparables à ceux du durcissement réglementaire actuellement débattu au Parlement, notamment en raison des adaptations structurelles nécessaires pour se conformer aux réglementations étrangères. Pour mémoire, UBS estime à 16 Mds USD les fonds propres supplémentaires requis par la proposition du Conseil des États, qui prévoit une couverture à 90 % en fonds propres durs des participations dans ses filiales étrangères. Si l'étude n'évalue pas les conséquences économiques d'un départ pour la Suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB) estime que 10 000 à 12 000 emplois pourraient être menacés sur les quelque 34 000 que compte UBS dans le pays. Malgré les mises en garde de la banque sur sa compétitivité, le DFF maintient que les exigences proposées sont proportionnées et financièrement supportables pour UBS.

Secteurs non financiers

Kérosène : La Confédération autorise des prélèvements dans les réserves obligatoires de kérosène pour pallier une nouvelle pénurie d'approvisionnement (cf. communiqué). Jusqu'à 50 000 m^3 de kérosène pourront être prélevés jusqu'au 29 novembre 2026. Ils s'ajoutent aux 30 000 m^3 de prélèvements autorisés en octobre (cf. veille économique et financière du 10 au 16 octobre), d'où un volume total mis à disposition de 17,4 % des réserves obligatoires de kérosène. La pénurie de kérosène a été provoquée par des restrictions touchant des raffineries dans le sud de la France et en Allemagne. L'approvisionnement de la Suisse en produits pétroliers est tendu depuis des mois. En

effet, la navigabilité du Rhin est fortement restreinte et les autres moyens de transport atteignent leurs limites.

Hydroélectricité : La Confédération a octroyé 21,4 M CHF de primes de marché pour de grandes installations hydroélectriques non rentables, allouées pour l'exercice 2025 (cf. communiqué). La somme totale accordée en 2026 pour les trois requérants correspond à 2142 millions de kWh, soit environ 5,7% de la production nationale issue de la force hydraulique en 2025. En vertu de la loi sur l'énergie, les exploitants et les propriétaires de grandes installations hydroélectriques en Suisse peuvent demander une prime de marché pour l'électricité produite qu'ils ont dû écouler sur le marché à un prix inférieur aux coûts de revient. Cet instrument d'encouragement a été créé en 2018 pour une durée limitée, la prime sera versée pour la dernière fois en 2031 sur la base des chiffres commerciaux de l'exercice 2030.

Réserve d'électricité : Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit sur les achats de la réserve d'hiver (cf. communiqué). Face à la menace de pénurie d'électricité pendant la saison froide, la Confédération a progressivement mis en place une réserve d'hiver à partir de 2022. D'abord établie par voie d'ordonnance, le Parlement a inscrit la possibilité d'une réserve en électricité dans la loi en juin 2025 (entrée en vigueur prévue en juillet 2027, cf. veille économique et financière du 11 au 17 avril), mais se pose désormais la question du financement. Le Conseil fédéral projette de mettre à disposition la capacité de production de quatre centrales de réserve, pour un coût de 2,3 Mds CHF, financé par les consommateurs, via un supplément perçu sur le tarif de l'électricité. Le Parlement a commencé à examiner le dossier. Le rapport du CDF identifie un potentiel d'économies de 220 M CHF : il estime que les groupes électrogènes de secours auraient dû être pris en compte et recommande de ne pas dépasser significativement la puissance minimale recommandée par l'ElCom (500 MW, alors que 583 MW ont été contractés sur décision du DETEC). Selon le CDF, les besoins en réserve demeurent un choix politique entouré d'incertitudes et un développement des énergies renouvelables conforme aux objectifs fixés permettrait de réduire considérablement les besoins en réserve d'électricité.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuels : Pixabay